

D – 7-1/2024

Budget 2025
–
Avances sur
subventions et
contributions

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Absent : 1

Excusés-représentés : 6

Votants : 32

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Conseil Municipal du 17 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à 19h03, le Conseil Municipal, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M HARDY, Mme DURIEUX M. LOGIER, M PARSY, Mme SEGUIN, M ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. GARCIA, M. RICHER, Mme BERTHELOT, Mme DUVAUX, M LESIEUX, Mme RONCHIADIN (à partir de 20h18) M. MERCIER, M RENOUF, Mme LAURENT (jusque 20h58), Mme ATTINAULT.

Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à Mme MASSE

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme RONCHIADIN ayant procuration à M GOVAERT (jusqu'à 20h18)

Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. GARCIA

M RENOUF ayant donné procuration à Mme ATTINAULT

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

Absent sans procuration :

Mme Lydie YAP

Monsieur Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations définissant les subventions,

Considérant la nécessité, avant le vote du Budget Primitif, de verser des avances sur subventions et contributions aux principaux partenaires de la ville (associations, centre communal d'action sociale, établissements scolaires sous contrat d'association...) afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant,

Considérant que le montant de l'avance versée viendra en déduction du montant à verser au titre de la subvention totale prévue au Budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Autorise** avant le vote du Budget Primitif 2025, sans condition particulière, le versement des avances sur subventions aux bénéficiaires suivants :

LOISIRS / ANIMATION / MONDE ECONOMIQUE	
Cultures Nouvelles pour le Festival Seven Nights to Blues 2025	4 000,00 €

CULTURE	
Les Voyageurs - 1er trimestre 2025	53 300,00 €
Théâtre Pinocchio - 1er trimestre 2025	1 500,00 €
Bibliothèque - 1er semestre 2025	36 000,00 €

RELATIONS INTERNATIONALES	
Comité de Jumelage	10 500,00 €

SOCIAL / SANTE / SOLIDARITE / LOGEMENT	
Comité des Œuvres sociales du personnel communal - 1er trimestre 2025	30 000,00 €
Centre Communal d'Action Sociale - 1er trimestre 2025	178 500,00 €

CONTRIBUTIONS AUX ECOLES PRIVEES	
Ecole et famille de l'école de la Cessoie - 1er trimestre 2025	43 000,00 €
OGEC Saint Joseph – 1er trimestre 2025	28 000,00 €

- **Autorise** avant le vote du Budget Primitif 2025, sous réserve que l'association fournisse la preuve du lancement du contrôle financier par un commissaire aux comptes, demandé par Madame le Maire dans le cadre de son pouvoir de contrôle des subventions allouées, le versement de l'avance sur subvention au bénéficiaire suivant :

SPORT	
Comité Organisateur du Tournoi International de Football	19 300,00 €

TOTAL GENERAL	
	404 100,00 €

- **Impute** les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2025, nature 6574 pour les subventions aux associations, nature 657362 pour la subvention au CCAS et nature 6558 pour les contributions aux écoles privées ;

- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,




Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Cédric ANDRÉ